



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 11 février 2021  
N°25 / H030

**Commission  
Services Publics et Services aux Publics**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2021**

## Sommaire

<b>CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....</b>	<b>3</b>
<b>CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....</b>	<b>5</b>
<b>CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L’AUTONOMIE.....</b>	<b>7</b>
<b>DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE.....</b>	<b>9</b>
<b>DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....</b>	<b>16</b>
<b>DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L’ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....</b>	<b>18</b>
<b>SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....</b>	<b>23</b>
<b>SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L’ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....</b>	<b>28</b>
<b>SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....</b>	<b>39</b>

### **Note de lecture**

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[SP : commission « Services publics, services aux publics »](#)

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

# CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS

---

## 0. Orientations pour 2021

---

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2021, un investissement spécifique de la DSEF sera consacré au développement d'un outil de micro simulation basé sur l'exploitation de ses référentiels carrières et cotisants au régime agricole. Les approches « Big Data » se poursuivront pour plusieurs cas d'usage en science de la donnée initiés en 2019 et destinés à l'éclairage des politiques publiques (e.g. prévention santé, lutte contre la fraude). Parallèlement un projet de recherche sera initié avec l'Irdes sur la thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux.

## 1. Travaux nouveaux et projets en 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

### 1.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante du système d'information existant

Un projet d'exploitation des données issues des bases administratives sur la relation de service avec les adhérents MSA doit voir le jour en 2021. L'optimisation du ciblage des publics fragiles en situation de non-recours aux droits sous-tend le croisement de ses nouvelles bases de données avec les SI statistiques.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La MSA entend développer un outil de micro-simulation reposant sur l'exploitation des référentiels « carrières » et « cotisants » au régime agricole. À terme, l'objectif pour la MSA est de se doter d'un outil permettant les projections prospectives ou des simulations pour l'évaluation de politiques publiques qui ont un impact sur les ressources des ressortissants MSA.

La MSA a réalisé en 2019 pour le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) une étude visant à évaluer le manque à gagner résultant de l'évasion sociale au régime agricole. Ces travaux qui mobilisent les résultats des contrôles externes réalisés par le réseau des MSA vont se prolonger en 2021 : un partenariat noué avec 3 enseignants chercheurs du LEO, le laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans, et de l'Université Paris Dauphine doit permettre de consolider la méthode développée jusqu'à présent puis d'investiguer d'autres démarches économétriques en vue de l'estimation du manque à gagner.

Enfin, la MSA consolidera en 2021 ses projets de *data science* (e.g. prévention santé, lutte contre la fraude) menés dans un environnement *Big data*.

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonages**

Un projet de recherche avec l'Irdes est en cours de rédaction. Il est prévu que les travaux durent 3 ans. La thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux sera explorée dans ses dimensions à la fois quantitative et qualitative.

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils de diffusion et de produits de diffusion**

**La MSA poursuit l'enrichissement de son offre de données au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD). A date les fichiers relatifs à l'emploi et aux assiettes déclarées par les cotisants non-salariés du régime agricole portent sur la période 2002 à 2019, les données sur les installations en agriculture concernant quant à eux la chronique 2010-2019.**

# CNAV – CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR)

## 0. Orientations pour 2021

---

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. La DSPR va continuer à investir pour faire évoluer son système d'information statistique pour tenir compte notamment des nouveaux dispositifs législatifs.

La Cnav devra en 2020 et après continuer à adapter son système d'information statistique aux changements des politiques sociales et des systèmes de gestion associés.

L'évolution du système d'information statistique pour tenir compte de l'élargissement du périmètre de la Cnav aux assurés du RSI est un enjeu important pour les années à venir. Cela nécessite également de continuer à investir sur de nouvelles données et activités, au-delà du régime de base auparavant géré par le RSI (régime complémentaire notamment).

Le système d'information statistique de la Cnav va également être impacté par l'arrivée du Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU) dans lequel les données de carrière de la Cnav ont basculé dès 2020. La DSPR devra gérer les conséquences des évolutions de son système d'information sur les partenaires à qui elle transmet déjà ses données (Insee, Drees, Inserm...). **Cf. avis de moyen terme n°3 de la Commission Services publics et services aux publics « veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites ».**

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees ou d'autres sources de la statistique publique.

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise tout ou partie de la base de sondage et de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs.

La Cnav continuera à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié [www.statistiques-recherches.cnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnav.fr). Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continueront également à être enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'Etat et la Cnav. La COG 2018-2022 prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le datamining (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches big data.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

La Cnav est partenaire de la quatrième vague de l'enquête Motivations de départ à la retraite pilotée par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Le terrain sera réalisé en 2021 et la Cnav contribuera à l'enrichissement des fichiers de l'enquête par des données administratives du régime général.

En 2021, la Cnav fournira à la Drees les données requises pour l'échantillon interrégime de retraités (EIR 2020), pour les anciens salariés et pour la première fois pour les anciens indépendants.

En 2021, la Cnav exploitera l'enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2018, enquête qu'elle a contribué à enrichir avec ses données administratives.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes**

La Cnav continuera à faire évoluer en 2021 sa nouvelle base sur les retraités, à partir de fichiers sur les retraités salariés et sur les retraités auparavant gérés par la Sécurité sociale des indépendants, dans l'objectif d'élargir progressivement son observation statistique à l'ensemble du périmètre du régime. De premières séries labellisées sur l'ensemble des retraités du champ du régime général (salariés et indépendants) seront mises à disposition fin février 2021. L'impact de l'élargissement du champ du régime général sur ses principales séries sera documenté (**cf. avis n°3 Services publics Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites**).

La Cnav réalisera des études pour mieux « **observer les trajectoires professionnelles des indépendants** » (**cf. avis Emploi n°2**). L'observation du cumul emploi retraite de retraités anciens salariés du privé cotisant comme indépendants sera redéfinie suite à l'intégration des indépendants au régime général au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Cnav continuera à mettre en place le système d'information permettant de réaliser les travaux de pilotage actuariel du régime complémentaire des indépendants et de leur régime invalidité-décès, et refondra les outils de projection actuariel correspondants.

Le modèle de microsimulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général qui produit depuis 2019 des analyses sur le champ tous régimes continuera à être développé et à évoluer.

La Cnav commencera à adapter son système d'information statistique au passage au RGCU, ainsi que son modèle de microsimulation.

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav a mené en 2019-2020 une opération autour du non-recours à l'Aspa, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de datamining sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Echanges Interrégimes de retraites (EIRR). Le bilan global de cette opération a été réalisé. Elle sera poursuivie en 2021 et d'autres travaux sur le non-recours seront lancés.

# CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

---

## 0. Orientations pour 2021

---

Chaque année, la CNSA publie son rapport annuel ainsi qu'un chapitre prospectif thématique. Ces deux documents permettront d'appréhender les grands enjeux et les grandes orientations de la Caisse.

L'année 2021 est particulièrement marquée par la fondation et la structuration de la 5<sup>em</sup> branche et la nécessité de produire et d'exploiter un ensemble de données utiles pour guider le pilotage national et local et indispensable en matière d'évaluation des politiques publiques.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### Quelques projets majeurs en 2021 :

#### **A. Les données individuelles et agrégées issues des MDPH**

##### **A.1 Le centre de données**

Le déploiement du système national statistique issu du système d'information harmonisé des Maisons départementales du handicap (Mdp) ; ce système national statistique s'intitule le « Centre de données ». Il s'agit d'un système qui recueille les données individuelles des personnes ayant déposé une demande dans une MDPH (données sur la personne, ses besoins, les réponses apportées par la Mdp). Le Centre de données dont les fondations ont été construites en 2018 nourrit la connaissance sur le public en situation de handicap et sur les réponses apportées. C'est un outil de pilotage national et départemental.

Les utilisateurs du Centre de données sont définis Les utilisateurs du Centre et la nature des données qui leur sont accessibles figurent dans l'article R146-42 du CASF (et article R1461-4 du CSP pour le SNDS plus précisément).

Fin décembre 2020, 67 MDPH ont transmis leur premier flux de données individuelles pseudonymisées vers le Centre de données fin décembre 2020. La cible réglementaire est de disposer d'envoi trimestriel des données ; une cible en cours d'instruction en 2021 consiste en un envoi automatique de ces flux.

**Les travaux de vérification de la conformité de l'extraction et de fiabilisation des données se poursuivront en étroite relation avec les MDPH et les éditeurs (en charge de la solution de l'extraction) en 2021.**

Les travaux relatifs à **l'alimentation du Health data hub** des données individuelles issues du Centre de données se poursuivront avec la Cnam au cours de l'année 2021 afin d'alimenter le Health data Hub au premier semestre 2022.

##### **A. 2 Les remontées des OVQ**

De façon transitoire, et pour permettre le suivi de données de pilotage (données agrégées) et sans attendre une alimentation complète du centre de données, la CNSA s'est rapprochée en 2020 des trois principaux éditeurs du SI harmonisé (GFI, Worldline, UP), afin de travailler à la restitution automatisée et mensuelle d'indicateurs liés aux objets de la vie quotidienne (sur les délais moyens de traitement et sur les droits attribués sans limitation de durée). L'année 2021 s'inscrit donc dans la poursuite des **remontées OVQ** avec l'objectif d'**atteindre les données exhaustives sur le territoire national**. A terme, les indicateurs OVQ seront disponibles via le Centre de données.

### **A. 3 Le pilotage relatif au suivi des décisions d'orientations en établissement et services médico-sociaux**

Le centre de données de la CNSA (comportant déjà des données issues du SI MDPH) a pour objectif de se doter d'une nouvelle thématique de SI décisionnel : le suivi des orientations (à partir de données du SI de suivi des orientations ViaTrajectoire). L'objectif est de fournir à la CNSA et aux territoires (ARS et MDPH) un outil de visualisation des indicateurs d'activité relatifs à l'offre médico-sociale sur le champ PH.

Une phase de prototypage, participative (mobilisant des MDPH / ARS sur le 1er semestre 2021), aboutira à l'industrialisation de la transmission des données du SI ViaTrajectoire à partir du 3ème trimestre 2021, selon un contrat d'interface permettant une alimentation mensuelle du centre de données et du baromètre MDPH.

#### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

RAS

#### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

RAS

#### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

RAS

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

RAS



# DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

---

## 0. Orientations pour 2021

Le programme 2021 de la Depp est placé d'une part dans la continuité des précédents avec **la poursuite d'investissements d'ampleur en termes de construction de système d'information statistique sur l'éducation** mais aussi en **termes d'analyses sur les élèves, apprentis, enseignants, personnels, établissements et territoires et de diffusion sur son site de données, analyses et documents ; s'y ajoute le besoin très fort de connaissance de l'impact de la crise sanitaire**. Ce programme s'inscrit ainsi dans un cadre de demandes croissantes adressées à la Depp.

Le premier axe de ce programme de travail est celui de la **contribution au débat public** avec d'une part la capacité à décrire des phénomènes à des publics divers, s'appuyant sur des comparaisons dans le temps et dans l'espace (national, européen et international), mais aussi, d'autre part, l'investissement pour améliorer la diffusion, la connaissance, l'exploitation de données fiables et documentées. Il s'agit ainsi de rendre compte de l'état du système éducatif pour différents publics, d'élaborer et diffuser des données documentées et de réaliser des travaux de synthèse.

Le deuxième axe de travail est celui de la **contribution à l'évaluation et au pilotage** avec la capacité à proposer des indicateurs et analyses permettant d'éclairer en amont la décision publique, européenne, nationale et territoriale, de suivre la mise en œuvre des politiques publiques et de les évaluer ex-post.

Le troisième axe est celui de la **contribution aux réseaux de la statistique sur l'éducation** avec la capacité à être force de propositions et d'expertise, à animer, à associer et à partager des bonnes pratiques mais aussi à améliorer la dynamique de travail en réseaux. Il s'agit de faire monter en puissance le réseau constitué par la Depp et les services statistiques académiques, de jouer un rôle actif dans la construction et l'utilisation des statistiques au niveau international et d'être un acteur de la statistique publique, française et européenne sur l'éducation.

Ainsi, en 2021, la Depp poursuivra la montée en charge de la construction d'un système d'information statistique sur l'ensemble des **élèves et apprentis** en étendant l'identifiant national élève (INE) et ses sources de données. Ceci permet d'améliorer la connaissance de leurs parcours scolaires, où qu'ils soient scolarisés, et de leur insertion via le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des élèves en situation de handicap. Elle pilotera ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions. Elle lancera en 2021 un nouveau panel d'élèves, qui commencera en maternelle pour suivre la scolarisation obligatoire à 3 ans mais aussi un panel pour suivre les effets de la crise sanitaire. **Du côté des personnels**, la Depp continuera d'investir sur son système d'information statistique, élaborera des études pour mieux connaître les personnels du système éducatif dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et contribuera à la connaissance des pratiques des enseignants avec la diffusion de son enquête PRAESCO sur les pratiques pédagogiques en mathématiques. Elle poursuivra l'investissement sur la **dimension territoriale de l'éducation** et préparera ainsi deux ouvrages sur cette thématique pour 2021 et mettra en ligne de nombreuses données. Enfin, la Depp poursuivra son implication **dans l'évaluation de politiques publiques**, domaine où elle met régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou soutient des équipes de recherche sur des évaluations de politiques publiques. En 2021, la Depp publiera les premiers résultats de son évaluation du numérique dans l'éducation. Elle rendra également compte des effets de la réforme du baccalauréat général et technologique et de la rénovation de la voie professionnelle.

Enfin en 2021 **la Depp poursuivra son évaluation des impacts de la crise sanitaire** en développant différents dispositifs (dont un panel) d'une part et en publiant de nombreuses études d'autre part.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

**La Depp poursuivra la collecte des données alimentant ses panels d'élèves mais aussi leur exploitation, permettant d'éclairer les parcours scolaires mais aussi les disparités en tenant compte de la période confinement.** Ainsi, le panel 2011 des entrants en cours préparatoire a été prolongé à l'enseignement secondaire. En 2020, année où la majorité des élèves ont atteint la classe de 3ème, une enquête auprès des familles a été menée dans le cadre de ce panel, après celles de 2012 et de 2016 ; outre l'actualisation de la situation familiale, l'enquête a permis de recueillir des informations sur le style éducatif, les souhaits d'orientation, et également sur la période de fermeture des établissements scolaires au printemps 2020. En parallèle, une enquête sur l'orientation a été faite auprès des principaux de collèges, pour connaître les choix d'orientation faits par les familles au cours de l'année de 3ème. Ces enquêtes feront l'objet de premières exploitations en 2021.

Par ailleurs la Depp poursuivra en 2021 les travaux préparatoires au lancement d'un nouveau panel dès l'entrée en maternelle à la rentrée scolaire 2021, avec au cours de l'année scolaire 2021/2022 une évaluation des élèves, une enquête auprès des familles et une interrogation des enseignants sur leurs pratiques.

**La Depp poursuivra également son investissement sur le panel de suivi de deux cohortes d'élèves en situation de handicap** (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) qui est un outil essentiel à la connaissance des parcours. La Depp va renouveler l'évaluation des compétences des élèves en situation de handicap de ces panels. Elle recueillera de l'information sur la période de fermeture des établissements scolaires au printemps 2020.

La DEPP poursuivra le recueil d'information de son nouveau panel **DECCS (Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire) mis en place dès la rentrée 2020** pour apprécier les conséquences à moyen terme de la crise sanitaire sur les acquis des élèves. Il consiste en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles. Ainsi, ce sont 60.000 familles qui seront également interrogées. Le panel DECCS a pour objectif de mettre en regard les acquis et les progressions des élèves avec des caractéristiques contextuelles (familles, enseignants, écoles). Il devrait permettre d'apprécier plus finement la situation des élèves quand ils abordent l'année scolaire 2020-2021. Il permettra également de suivre les progressions des élèves durant les deux années scolaires à venir, selon ces différents éléments de contexte. L'ensemble de ces données permettra d'éclairer précisément, dans ce contexte inédit, les inégalités d'acquis scolaires, en fonction des configurations dans lesquelles les élèves ont suivi les enseignements – ces configurations étant liées à la fois aux fonctionnements des écoles et aux situations familiales.

#### **AVG1. AVG 2. AVG 4. AVG 7. DQS 1. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 9**

**La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves**, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi. La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, infra nationaux ou internationaux. En 2021 elle conduira ses enquêtes sur échantillon, nationales (Cèdre français et celles sur la maîtrise du socle en fin de sixième) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème, 1ère année de CAP et seconde. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique sauf pour les évaluations exhaustives de CP et CE1 où seul un test sur tablettes est conduit sur échantillon.

Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité. Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2021 la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2020 (Socle CE2), des tests de la JDC et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème et seconde de la rentrée 2020, mais aussi les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

**AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8. DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.**

**La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants.** Elle complètera en 2021 les analyses réalisées à partir des données de l'enquête TALIS 2018. De plus, la Depp mènera en 2021 la seconde édition de l'enquête EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) visant à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles (transversales aux disciplines enseignées en élémentaire et au collège) et à documenter leur évolution dans le temps. EPODE 2018 a donné lieu à de premières publications en 2020 qui seront complétées en 2021 par de nouvelles exploitations de données. 2021 verra la publication des premiers résultats de PRAESCO mathématiques CM2 et 3e (enquêtes sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus disciplinaires conduites en 2019 parallèlement aux évaluations Cedre). Ces résultats, comme ceux d'EPODE, feront l'objet de présentations auprès des acteurs du système éducatif afin de favoriser leur diffusion et éclairer ainsi les choix de pilotage en matière de formation des enseignants notamment. 2021 verra également la mise en œuvre de la première édition de PRAESCO français CM2 et 3e.

**AVG 3. AVG 6. AVG 7. AVG 8. DQS3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 5.**

**La DEPP va déployer une nouvelle enquête en remplacement de l'enquête sur l'équipement des établissements en technologie de l'information et de la communication (ETIC)** dont la dernière édition a eu lieu en 2019 dans une démarche d'allègement de la charge auprès des enquêtés. Elle permettra de décrire l'équipement des établissements en outils numériques, avec une version très allégée du questionnaire de l'enquête ETIC.

**La Depp poursuivra sa refonte de son application Enquête sur le Parc Immobilier des établissements publics du second degré (EPI) avec un objectif de simplification de son enquête** qui existe depuis 1987. Cette enquête annuelle auprès de tous les collèges et lycées publics permet de connaître les capacités d'accueil des établissements, l'ancienneté et les surfaces des bâtiments, l'offre de restauration et d'hébergement. Son taux de réponse est d'environ 95 %. La collecte implique de nombreux acteurs, aussi bien en rectorats qu'au sein des collectivités territoriales. Ces informations déterminent en particulier le calcul de certaines dotations aux établissements. En 2019, un projet de refonte de l'enquête a été lancé afin de mieux répondre aux besoins actuels sur le patrimoine immobilier des établissements ainsi que sur les internats et la demi-pension. La refonte se place dans une perspective de diffusion en *open data* et de valorisation accrue des données. Menée en partenariat avec les services déconcentrés académiques, elle a vocation à aboutir en 2021.

**AVG 1. AVG 3. AVG 5. AVG 8. DQS 8. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 9. TRT 10**

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, la Depp pilote des enquêtes de victimation en milieu scolaire auprès d'élèves de collège et de lycée en alternance. Elle a interrogé pour la première fois des personnels du second degré de l'éducation nationale au printemps 2019. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. **Une enquête de climat scolaire et de victimation aura lieu pour la première fois dans le premier degré au printemps 2021, après d'élèves de CM1-CM2 et auprès d'enseignants du premier degré et de directeurs d'écoles.** La Depp présentera l'enquête auprès des élèves au label en mars 2021. Par ailleurs, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (ADE).

**AVG 2. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9**

**La DEPP poursuivra en 2021 l'exploitation des différents dispositifs mis en oeuvre pour suivre les effets de la fermeture des établissements scolaires intervenue au printemps 2020.** Ainsi au-delà de l'exploitation des panels enrichis de questions sur cette période (cf supra) et du nouveau panel DECCS (cf. supra), de l'exploitation des résultats des évaluations des élèves, du constat de rentrée scolaire, la DEPP poursuivra l'exploitation des données issues du dispositif d'enquêtes mis en place pendant la 1<sup>er</sup> période de confinement auprès des familles d'élèves du second degré et des personnels de l'éducation nationale qui permet de rendre compte du ressenti

des acteurs, des agents et des usagers du service public de l'éducation en mobilisant les possibilités d'appariement de ces données d'enquêtes avec les sources administratives sur les élèves.

**AVG 1. AVG 2. AVG 4. AVG 7. DQS 1. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9**

**1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;  
refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

En 2021, la Depp poursuivra ses travaux d'exploitation des systèmes de gestion du second degré pour continuer à accompagner le suivi de la réforme du baccalauréat et à rendre compte des évolutions en termes de choix des nouvelles spécialités dans le cadre de parcours bac -3/+3. Elle veillera particulièrement, comme elle l'a fait en 2020, à analyser ces évolutions pour aider au pilotage et à mettre en ligne sur son site le plus de données possibles pour alimenter le débat public.

**AVG2. AVG 5. AVG7. AVG 8. DQS 3. DQS 7. EQRT4. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 9**

En 2021, la Depp poursuivra son investissement pour conforter la qualité du système d'information statistique sur les personnels à partir des données des systèmes de gestion des personnels du ministère en charge de l'éducation nationale. La Depp finalisera de nouvelles études, dans la continuité de celles réalisées en 2020 à partir de l'exploitation du panel des personnels de l'éducation nationale qu'elle a mis en place.

**AVG 2 AVG 5. AVG 6. AVG 7. AVG 8. SERPU 5. TRT 1. TRT 2.**

En 2021 la Depp et la Dares finaliseront le nouveau dispositif InserJeunes concernant l'insertion professionnelle des jeunes sortants d'apprentissage ou de la voie professionnelle. Ce dernier est construit par rapprochement de bases de données administratives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative). Ces données exhaustives apportent un degré de précision et de robustesse que ne pouvaient permettre des données issues d'enquêtes. Ce dispositif répond à un besoin fort d'une connaissance fine de l'insertion des jeunes sortants du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter. Il permet de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants.

Début 2021, seront publiés pour la première fois des taux d'insertion à 6 mois des élèves sortant du système éducatif au niveau des établissements de formation. InserJeunes couvre deux champs : les apprentis préparant une certification de niveau CAP, BP ou BTS et les élèves de voie professionnelle scolaire du ministère en charge de l'éducation nationale des secteurs public et privé sous contrat. Les élèves de voie professionnelle scolaire du ministère en charge de l'agriculture seront intégrés en 2021. En 2021, les études utilisant les données riches de ce SI commenceront.

**AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. EQRT 4. EQRT 6. EDD 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9**

La Depp poursuivra son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions des établissements en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis ou la conjoncture économique dans le cas de l'insertion professionnelle. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat. C'est cette approche que la Depp va étendre, et adapter, ainsi que

l'ensemble des données qu'elle diffuse, au nouveau baccalauréat, effectif à la session 2021. Elle travaillera ainsi au calcul de ces indicateurs pour les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture et à des IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, en tenant compte du profil social mais aussi scolaire des élèves accueillis en collège. Enfin, le travail sur l'insertion des jeunes donnera lieu à des publications par établissement scolaire professionnel et par CFA, des taux d'emploi à 6 mois en brut et en valeur ajoutée ainsi que des taux de poursuite d'étude des élèves. Tous ces indicateurs contribueront à l'évaluation des établissements mise en place par le Conseil d'évaluation de l'Ecole dont est membre la Depp.

**AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. EQRT 6. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 9.**

**Enfin, la Depp et le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la culture vont poursuivre leur collaboration portant sur l'éducation artistique et culturelle (EAC).** Deux enquêtes ont été menées, l'une en 2018, l'autre en 2019, à destination des écoles et des collèges afin de mieux connaître l'offre scolaire en matière d'EAC, son organisation ainsi que la part d'élèves bénéficiaires d'actions ou de projets EAC et le type d'activités, clubs, rencontres proposés au sein des établissements. Les résultats de la première enquête ont été diffusés en 2019, ceux de la deuxième en 2020. En 2021, la Depp et le DEPS travailleront à l'exploitation de données extraites de l'Application Dédicée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle (ADAGE) dont sont équipés les écoles et collèges et qu'ils utilisent pour piloter leurs actions en matière d'EAC.

**AVG 1. AVG 2. AVG 5 AVG 7. DQS 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 9**

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

**En 2021, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets en termes d'analyse de l'information géographique** permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter de la meilleure façon possible les phénomènes mis en évidence. L'analyse territoriale, désormais un axe structurant de l'activité de la Depp, s'appuie sur un système d'information géographique partagé avec les services statistiques académiques (SSA), avec la poursuite de la réflexion sur l'amélioration des méthodes en cartographie et en sémiologie cartographique, sur l'accompagnement du changement via des formations et des échanges et sur la constitution de bases de données. En 2021 le réseau de la statistique de l'éducation finalisera un projet de construction d'aires d'éducation pour enrichir les études sur le système éducatif mais aussi enrichir l'aide au pilotage territorial. Ce projet est piloté par des représentants des SSA et par le coordinateur du réseau à la Depp. En 2021, en s'appuyant sur la typologie des communes rurales et urbaines qu'elle a élaborée, la Depp analysera différents phénomènes éducatifs selon les territoires, qui donnera lieu à une publication de plusieurs études dans sa revue Education & Formations, à une nouvelle édition de Géographie de l'Ecole et à la mise en ligne de nombreuses données sur les territoires sur son site.

**AVG 1. AVG 2. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. SERPU 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 3. TRT 7. TRT 9.**

En 2021, la Depp poursuivra son engagement dans l'évaluation des politiques publiques avec notamment la poursuite de l'évaluation du Plan numérique dans le premier degré mais aussi du dispositif CP dédoublés en éducation prioritaire afin d'étudier l'impact de ces mesures. Ces évaluations ont pour caractéristique commune leur protocole multidimensionnel visant à documenter des indicateurs de résultat tout au long de la chaîne de résultats (indicateurs de mise en œuvre, effets sur les pratiques, pilotage par les cadres éducatifs, résultats sur les élèves, etc.) et à collecter le point de vue de différents acteurs (enseignants, cadres éducatifs et élèves). 2021 verra la publication de premiers résultats portant sur l'évaluation du Plan numérique au collège (ELAINE 2D) qui seront présentés aux différents acteurs du système intéressés par cette étude et une nouvelle publication concernant les effets à moyen terme de la mesure de dédoublement des classes en éducation prioritaire.

### **DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9**

**En 2021, comme chaque année, la Depp assurera une participation active de la France dans les instances internationales** de définition et de développement de statistiques et d'études sur l'éducation : réseau de l'OCDE dans diverses structures dont celui des indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont la Depp abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). Compte tenu de son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*). Actuellement le président de l'IEA est d'ailleurs adjoint au sous-directeur de l'évaluation et de la performance scolaire de la Depp. La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les réalisant en France, en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS...) et en contribuant à leur bonne utilisation. En 2021 la Depp mènera l'enquête PIRLS et testera la future enquête PISA. Comme en 2020 la Depp coordonnera la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU aux niveaux ministériel, national, européen (avec Eurostat et la Commission européenne), et international (UNESCO et OCDE) et contribuera à la réflexion sur les indicateurs de suivi du nouvel agenda européen en matière d'éducation et de formation. En liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du ministère en charge de l'éducation, la Depp contribuera à la préparation de la présidence française du Conseil UE au premier semestre 2022. Elle pilotera les parties françaises de plusieurs rapports d'Eurydice dont un sur les mathématiques sur les mathématiques. Enfin en 2021 la Depp expertisera des comparaisons internationales sur les effets de la crise sanitaire.

**AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 6. AVG 8. DQS 3. DQS 7. DQS 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. EQRT 4. SP 4. SP 5.**

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

En 2021, la Depp poursuivra la mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). Tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'identifiant a été étendu aux apprentis en 2018 et aux élèves de l'enseignement agricole en 2019. Depuis la rentrée 2020, il est étendu dans l'enseignement supérieur. Une réflexion a démarré en 2020 et se poursuivra en 2021 sur l'élargissement de l'INE à tous les enfants en âge de scolarisation (3-16 ans), où qu'ils soient scolarisés, privé hors contrat, scolarisation à domicile, CNED...

**AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.**

Fin 2020, la Depp a développé un premier prototype d'un répertoire statistique des établissements scolaires et mis à disposition ce prototype en interne à la Depp. Celui-ci doit servir de référentiel unique pour toutes les opérations de production d'information statistique sur le nombre d'établissements réalisées par la Depp. Ce répertoire statistique doit permettre également de suivre la charge statistique pesant sur les établissements, et comporte de nouvelles variables (type statistique d'établissement, variables destinées au suivi de la démographie des établissements, etc.). Il est principalement alimenté par le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese), mais également par d'autres informations comme les remontées administratives sur les élèves. Ce répertoire statistique permet d'améliorer la qualité de Ramsese et d'éclairer les travaux sur la démographie des unités de Ramsese (unités administratives immatriculées – UAI) grâce à des indicateurs d'alerte générés par les évolutions d'effectifs d'élèves au sein des établissements afin que la généalogie soit mieux renseignée. En 2021, ce prototype devra être testé en interne Depp et un bilan sera réalisé à la fin de l'année.

**AVG 5. AVG 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.**



### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2021 la Depp poursuivra sa réflexion **pour améliorer la diffusion de données sur son site** en mettant un accent sur son accessibilité pour satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs. Dans ces réflexions s'insèrent la mise à disposition de données territoriales, de données par établissement et de séries temporelles. Elle engagera une réflexion sur son site pour améliorer l'accès de toutes ses publications et données et études et valoriser son espace documentaire d'archives très riche. Cette réflexion s'insérera dans la réflexion sur l'open data.

**AVG 8**

# DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

## 0. Orientations pour 2021

---

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. A ce titre, il dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des *comptes individuels retraite* (CIR) et la base des *pensions*.

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères.

En tant que responsable du programme 741 *Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité*, représentant près de 60 milliards d'euros dans le budget de l'État, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Depuis 2017, il dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. Suite à un audit favorable de la Cour des comptes, cet outil calcule maintenant les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il permet également de modéliser différents scénarios dans le cadre des travaux liés à la réforme des retraites.

En 2021, le SRE compte avancer significativement sur le projet de modèle de micro-simulation Pablo v2. Plus qu'une simple réécriture en R du modèle Pablo existant, ce projet s'inscrit dans une démarche globale : en 2020, les travaux statistiques du bureau ont concerné l'amont du projet avec la refonte de la chaîne de traitement *pensions*, en cours de finalisation, et la mise en place d'une *base affiliés* permettant d'avoir une vision du passage à la retraite centrée sur l'individu et d'améliorer la connaissance des carrières et des droits acquis. Ce dernier point est important : il garantit que les exploitations courantes concernant les affiliés et issues des comptes individuels retraites sont complètement cohérentes avec les informations prises comme point de départ du modèle de micro-simulation. Au cœur du dispositif, une *base carrière* a été mise en place à l'exhaustif fin 2020 et retrace avec une granularité mensuelle tous les événements intervenant dans le parcours professionnel des affiliés : elle est le point unique de calcul des différentes durées nécessaires au calcul de la liquidation actuelle et garantit une forte cohérence entre les différents dispositifs statistiques.

Le projet Pablo v2 est prévu pour durer jusqu'à la fin 2022 avec un déroulé en 7 phases. Il est prévu de réutiliser dans le cadre du projet les développements et les concepts utilisés dans Pablo v1 mais également ceux du modèle Oscar utilisé dans le cadre de la réforme des retraites et du passage à un système universel : passage à un pas mensuel du modèle, intégration des primes, module cotisation élargi, capacité à effectuer une liquidation en points, intégration de plusieurs variantes de décote-surcote, implémentation de plusieurs fonctions de comportements de départ.



## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Participation à la 5ème vague de l'enquête *Motivations de départ à la retraite* pilotée par la Drees.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- fin de la refonte de la chaîne de traitement *pensions* qui prévoit, en particulier, l'intégration des montants réels de pension payés par les applications PEZ et PASTEL pour améliorer la cohérence entre les bases statistiques et le CAS Pensions
- travaux de refonte du modèle de micro-simulation Pablo v2 évoqué dans les orientations ci-dessus

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- création d'un cube de données commun CNRACL-SRE pour les pensions des 3 versants de la fonction publique. Groupe de travail avec le SSM Fonction Publique de la DGAFP et la direction du Budget.
- travaux sur la mortalité différentielle de la fonction publique
- en lien avec la direction du Budget, actualisation de l'évaluation de la mesure de l'impact des mesures PPCR sur le niveau des pensions publiée dans le *Jaune pensions*

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- finalisation d'une nomenclature intermédiaire de grade à partir des nomenclatures existantes ADAGE et NNE en cohérence avec les catégories A/B/C et les principaux regroupements existants.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les chiffres-clés sont disponibles en version provisoire dès la fin du mois de janvier et en version définitive en juin. Les données du SRE sont également accessibles sous forme de cubes sur le site [data.economie.gouv.fr](http://data.economie.gouv.fr).

**En 2021, en lien avec la mise en production de la nouvelle *base carrière*, de nouveaux tableaux sont prévues concernant la catégorie active dans la diffusion de juin.**

## **0. Orientations pour 2021**

---

L'année 2021 sera marquée par les travaux de suivi de la crise sanitaire et de son impact, tant dans le domaine sanitaire que social. Outre des opérations exceptionnelles, comme l'enquête EpiCov, un certain nombre d'opérations annuelles seront enrichies de modules ad hoc pour mieux documenter la crise sanitaire. Par ailleurs, de nouveaux systèmes d'information ont été ou vont être constitués pour faire face aux besoins d'informations nés de la crise sanitaire.

Cette dernière a également imposé le report de certaines opérations prévues initialement en 2020, particulièrement dans le domaine social, et le programme de collecte en sera d'autant plus chargé. Le programme initial d'enquêtes 2021 est quant à lui maintenu, notamment le lancement du dispositif multi-enquêtes Autonomie. Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis plusieurs années, le budget de la Drees est en hausse en 2021, ce qui lui permet d'envisager la réalisation ou la réédition d'opérations jusque-là différées, comme l'enquête Urgences hospitalières qui est à l'étude.

Enfin le passage en production du 1<sup>er</sup> volet du projet Code statistique non significatif (CSNS) porté par l'Insee devrait permettre à la Drees de développer encore davantage ce mode de collecte, notamment dans le domaine social et de raccourcir les délais de constitution de ses bases et leur diffusion.

Le périmètre des travaux Drees s'étendra en 2021, avec la reprise d'une partie des travaux d'études du Fonds Complémentaire santé solidaire, disparu en 2020. Elle se désengagera progressivement du répertoire Adeli, qui sera décommissionné en 2022. Elle poursuivra la refonte du répertoire Finess avec une gouvernance renouvelée, associant étroitement les acteurs responsables de la gouvernance des systèmes d'information en santé, la délégation du numérique en santé (DNS) et la DNUM.

Début 2021, la Drees a ouvert son nouveau site internet, qui était l'un des projets phare de son moyen terme 2019-2022. Elle poursuivra résolument sa politique d'ouverture de ses données aux chercheurs et en open data sur son site internet et développera également l'ouverture de ses codes sources.

Elle poursuivra la consolidation et la sécurisation de ses environnements de calcul et de ses infrastructures de production notamment via le projet de création d'un centre de calcul sécurisé mené en partenariat avec la Dares et la DNUM. La migration de ses applications de SAS vers R se poursuit.

***L'année 2021 sera également marquée par la revue par les pairs, à laquelle la Drees participera pour la 1<sup>ère</sup> fois.***

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Concernant le domaine social et médico-social :**

Plusieurs opérations pluriannuelles importantes entreront **en phase de collecte** en 2021 :

**Enquêtes sur les modes d'accueil des jeunes enfants et auprès des assistants familiaux [DQS3]** : dans les deux cas, la collecte a été reportée de l'automne 2020 au printemps 2021 du fait de la crise sanitaire.

**L'instruction** sera engagée en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :

**Enquêtes Autonomie [DQS1, DQS2]** : outre les volets traditionnels sur les établissements accueillant des personnes handicapées ou âgées, trois volets spécifiques seront pour la première fois préparés auprès des personnes en prison, dans les établissements de santé mentale, et dans les établissements de la protection de l'enfance (collecte en 2023).

**Enquête quadriennale auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (enquête ES-PE) [DQS3]** : préparation d'une vague portant sur la situation en 2021 et collectée en 2022).

#### **Concernant le domaine Santé :**

**Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023)** : la précédente édition de l'ENSU a été collectée en 2013, avec des taux de réponse proches de l'exhaustivité, aussi bien pour le questionnaire Structure que pour le questionnaire Patient. La DREES relance les travaux en 2021 pour préparer une nouvelle collecte en 2023 : un chef de projet va être recruté dans la mobilité des administrateurs de l'Insee en septembre 2021, qui animera un comité de pilotage et des groupes de travail avec les urgentistes, et portera notamment les dossiers de présentation au Cnis et à la Cnil de l'ENSU 2023, probablement durant l'année 2022. Les grandes lignes méthodologiques de l'ENSU 2013 devraient être conservées.

#### **Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale**

Le panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est une enquête réalisée par vagues successives auprès de 3 000 médecins généralistes. Au-delà des vagues prévues initialement, cet outil a été mobilisé en 2020 pour réaliser 3 vagues spécifiques relatives à la gestion de la crise sanitaire. En 2021, une vague supplémentaire spécifique Covid sera probablement réalisée à l'été pour avoir le retour des médecins généralistes sur la campagne de vaccination.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### Dans le domaine social et médico-social :

Deux bases de données administratives pluriannuelles ou nouvelles seront **collectées** en 2021 :

**Échantillon inter régime de retraités** (EIR – collecté tous les quatre ans) [**DQS1, SP3**] : cet échantillon couvre aussi le champ de l'invalidité et cette nouvelle vague inclura, pour la première fois, les rentes d'incapacité permanente du risque AT-MP, permettant de combler ainsi une des « zones d'ombre » de la statistique publique.

**Remontées d'informations sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA (RI-insertion)** [**EQRT2**] : la première vague sera constituée à partir des fichiers administratifs des conseils départementaux, de la CNAF et de Pôle Emploi. Ces données seront, entre autres, appariées au panel annuel ENIACRAMS de la DREES sur les parcours dans les minima sociaux.

**BADIANE** : une première vague de la base sera par ailleurs diffusée en 2021. Cette base statistique annuelle a vocation à rassembler et mettre en cohérence toutes les données administratives disponibles sur les établissements médico-sociaux. La première base sera construite à partir de données de la DREES, de la CNSA, de l'ANAP et de Santé publique France, et portera sur les établissements pour personnes âgées. Elle s'enrichira progressivement de nouvelles informations issues d'autres fichiers administratifs, et s'élargira au domaine des établissements pour personnes handicapées.

L'**instruction** de plusieurs projets sera en outre mise en œuvre en 2021 :

**Échantillon inter régimes de cotisants (EIC)**. [**SP3**] : préparation d'une première vague de la base.

**Remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** [**DQS1, DQS2**] : cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la DREES par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie.

**Panel ÉNÉAS** [**DQS2, SP1**] : ce projet visant à suivre le parcours d'entrée dans la perte d'autonomie des personnes âgées à partir d'un appariement de diverses sources administratives, sera relancé.

**Appariements** : de nombreux appariements de données seront également réalisés en 2021, grâce notamment à la mise en production par l'Insee du premier volet du projet « code statistique non significatif » : croisement des données des panels de la DREES sur les retraités (EIR), les cotisants aux régimes de retraite (EIC), les bénéficiaires de minima sociaux (ENIACRAMS) entre eux et avec les données de l'échantillon démographique permanent (EDP), de la DSN, etc. L'appariement de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2018 avec les données socio-fiscales sera enfin finalisé, et ses premiers résultats seront publiés, en 2021.

Le projet d'**amélioration de la mesure du non-recours aux prestations sociales [SP2]**, initié à l'automne 2019, dans le cadre d'un partenariat avec la Cnaf, l'université Paris Est-Créteil (Upec) et l'Insee, se poursuit. Un point d'étape est prévu en 2021 sur la mesure et les déterminants du non-recours au RSA et la prime d'activité, en partant de l'ERFS et en mobilisant le modèle de microsimulation Ines. En parallèle, la faisabilité d'une expérimentation d'appariement entre l'ERFS et le Dispositif des ressources Mutualisées (DRM) est en cours afin d'améliorer la simulation des éligibles et des non-recourants grâce à la connaissance de leurs ressources mensuelles.

### Dans le domaine sanitaire

**Base en panel de données sur les organismes complémentaires** : une nouvelle étape du projet de création d'une base à partir des états comptables, prudentiels et statistiques collectés annuellement par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) se déroulera en 2021. Outre l'actualisation des données, les travaux prévus en 2021 viseront à évaluer la qualité des données recueillies. Ce panel permettra la production d'études longitudinales sur ce champ (études du marché de l'assurance maladie complémentaire, analyses sur les évolutions de cotisations).

**Données administratives des organismes complémentaires issues des états comptables, prudentiels et statistiques remontés annuellement par l'ACPR** (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) : l'année 2021 marquera l'aboutissement des travaux de rénovation de ces bases, avec une première collecte sur les données 2020 de données plus fines sur l'activité « Frais de soins ». Ces dernières visent un double objectif : disposer de postes plus désagrégés d'analyse du financement des dépenses de santé dans les comptes de la santé mais aussi pouvoir les postes concernés par la réforme du 100 % santé (optique, dentaire, aides auditives). La DREES prévoit aussi, pour la collecte 2022 sur les données 2021, de modifier les remontées de données pour la prise en compte de la création de la Complémentaire santé solidaire ainsi que la réforme de la substitution des contrats d'assurance. Enfin, sont aussi programmés, sous réserve des échanges de données avec l'Acos, des travaux de réconciliation des données ACPR et des bordereaux de déclaration la TSA (taxe de solidarité additionnelle) sur les organismes complémentaires santé, notamment les données d'effectifs couverts.

**INES-OMAR** : La DREES terminera en 2021 l'actualisation de l'édition 2017 du modèle de microsimulation INES-OMAR, visant à estimer les dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie obligatoire mais aussi complémentaire, ainsi que les restes à charge des ménages, selon les caractéristiques socio-démographiques. Cette édition du modèle repose pour la première fois sur l'enquête SRCV 2017, dont le module sur la complémentaire santé permet de connaître la répartition de la couverture complémentaire et des primes dans la population.

**Projet ENSU - SNDS** : dans le cadre de la préparation de l'édition 2023 de l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières (ENSU), la DREES envisage de tester les possibilités d'appariement des données de l'ENSU 2013 avec celles du PMSI 2013, sur la base non pas d'un appariement direct, mais d'un appariement sur des profils d'information uniques (caractéristiques du patient, de la date et du lieu de prise en charge aux urgences). Cet exercice a vocation à vérifier la faisabilité d'un appariement ENSU 2023 – SNDS qui est demandé par les urgentistes et les chercheurs consultés par la DREES en 2020.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

**Accès aux équipements** : La DREES réalisera par ailleurs en 2021, en partenariat avec l'IPP, des travaux sur les indicateurs au niveau local d'accès aux établissements et services médico-sociaux ou sociaux (indicateurs de type APL). Un premier pilote portera sur les établissements et services pour les personnes âgées ; il sera, le cas échéant, généralisé pour produire plus régulièrement des indicateurs d'accessibilité sur l'ensemble des établissements et services du champ social et médico-social. [TRT9]

**Séries longues d'emploi salarié hospitalier** : la DREES a publié en décembre 2020 un dossier méthodologique pour présenter de nouveaux indicateurs en séries longues pour suivre l'emploi salarié du secteur hospitalier, pour quelques grands groupes de professions, médicales ou non. Ces indicateurs seront désormais mis à jour chaque année et leurs résultats diffusés et commentés dans une fiche de l'ouvrage annuel de la DREES *Les établissements de santé* (collections Panoramas de la DREES).

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Drees poursuivra en 2021 la refonte du répertoire FINESS lancée en 2018. La feuille de route du numérique en santé, adoptée postérieurement, impose néanmoins un recadrage du projet, qui aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre. Le périmètre, les objectifs et la gouvernance du projet et du système cible sera revue à cette occasion. Ce projet de refonte est désormais co-piloté avec la délégation du numérique en santé.

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La DREES poursuivra les efforts visant à rendre plus accessibles à la recherche ses bases de données détaillées, engagés en 2020 avec le versement au CASD de nombreuses bases. Par ailleurs, elle a mis en ligne son nouveau site internet début 2021, avec notamment une nouvelle rubrique « sources, données, méthodes » permettant de faciliter l'identification des sources qu'elle produit. Elle poursuit résolument sa politique de mise à disposition de ses données, en offrant notamment de nouvelles possibilités de visualisation des données mises en ligne en open data. **[AVG 8]**

En particulier, seront diffusées en open data :

- des bases anonymisées : elles viseront à offrir un accès très rapide des chercheurs aux données, leur permettant d'en apprécier les possibilités avant d'entamer les démarches d'accès aux données indirectement identifiantes (qui peuvent être longues et coûteuses, notamment dans le cas de données de santé). Le premier pilote concernera les données individuelles sur l'APA.
- des données brutes exhaustives (enquête sur l'aide sociale des départements, enquête annuelle auprès des caisses de retraite ...) : à l'heure actuelle, seuls les principaux indicateurs tirés de ces données sont publiés.
- de nouvelles applications de datavisualisation, notamment sur les dépenses de santé et les restes à charge par type d'individus, mais aussi, en partenariat avec les conseils départementaux, afin de répondre à leurs besoins pour le pilotage des aides sociales dont ils ont la charge. **[TRT1]**.

Cette diffusion renforcée en open data va de pair avec la démarche d'ouverture des codes sources (études, modèles de simulation ...) par la DREES, instruite en 2020 et qui sera mise en œuvre progressivement à partir de 2021.

# SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

## 0. Orientations pour 2021

---

Parmi les grands enjeux de l'année 2021, il faut en particulier citer :

- la poursuite de la publication par le SSM Justice de statistiques sur le champ pénitentiaire, en traduction concrète de la décision de 2017 (dans le cadre d'une réorganisation du Secrétariat général auquel est rattaché le SSM) de transfert cette activité historiquement sous la responsabilité de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers le SSM. Sur le milieu fermé, la reprise a débuté, mais a été retardée par la crise sanitaire et n'a pu aboutir en 2020.
- la relance du panel des mineurs, dont l'avancée a elle aussi été affectée par la crise sanitaire, mais aussi par la concurrence de travaux importants menés dans le cadre de la préparation de la réforme de la justice des mineurs, et par l'absence de mise à disposition des données requises. Cet objectif fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme.
- l'implémentation dans les chaînes de production et de diffusion statistique des nouvelles nomenclatures statistiques sur les infractions : nomenclature internationale des infractions (ICCS) et nomenclature française des infractions (NFI), dont les travaux de transposition sont en passe d'aboutir, en lien avec le SSM sécurité intérieure, les services opérationnels des deux ministères, et sous le pilotage de l'Insee.
- l'acquisition de nouvelles données relatives aux délits forfaitisés, détenues par l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), permettra de reconstituer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits.
- la refonte de la diffusion sur les données statistiques relatives à la justice civile, fortement impactées par la réforme en 2020 de l'organisation judiciaire et la création des tribunaux judiciaires : révision des indicateurs diffusés et accroissement de l'offre de données infranationales.
- le lancement d'une réflexion sur la faisabilité d'une enquête sur la justice civile pour mieux comprendre les besoins et les attentes des justiciables.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS – les enquêtes réalisées par la SDSE ne sont pas des enquêtes statistiques : pas de demande d'avis d'opportunité, mais une décision de collecte prise par les seules instances du ministère de la Justice.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Champ de la justice pénale :

Reprise de la statistique pénitentiaire : Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général du ministère, opérée en 2017, le transfert de la statistique pénitentiaire à vocation de statistique publique de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers la SDSE a été acté. Les premières statistiques trimestrielles produites par la SDSE sur le milieu ouvert ont été diffusées en juillet 2019 sur l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). L'ensemble des avancées prévues pour 2020 n'a cependant pas pu être réalisé. En particulier, l'extension du périmètre de ces statistiques à l'ensemble du milieu ouvert doit être reportée à 2021, de même que la finalisation des travaux sur le milieu fermé à partir de l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité).

Exploitation des données de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP) : l'accès aux données de l'ATIGIP pour construire une statistique sur les unités économiques accueillant des personnes condamnées à un TIG et, à terme, sur la mise à exécution des TIG, n'est pour l'heure pas effectif, du fait des retards pris dans le développement de l'application source. Les travaux prévus pour 2020 ont été reportés à 2021. Il s'agira notamment de mobiliser les données de l'ATIGIP pour échantillonner une enquête auprès des structures accueillant des TIGistes, et d'alimenter les travaux sur la mise à exécution des peines actuellement menées avec les données des applicatifs Cassiopée et APPI que la SDSE exploite déjà.

Panel des jeunes suivis en justice : L'article 85 de la loi de programmation pour la justice (LPJ), en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariement entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible.

En 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, a été relancé, devant même être prolongé aux jeunes majeurs (26 ans). La SDSE ne dispose toutefois pas encore des données nominatives de Cassiopée, l'instruction des conditions de leur mise à disposition ayant été ralentie par la crise sanitaire mais aussi les fortes charges pesant sur les détenteurs des données. Le test des méthodes d'appariement statistique prévu dès 2020 n'a donc pu commencer, et est reporté sur 2021.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme SP8 de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

***SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice : Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.***

*\*Processus de sortie de la délinquance*

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national : L'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2021, les travaux se poursuivront sur l'accueil et le traitement des données relatives aux personnes morales et à la préparation de la bascule pour les personnes physiques.

Exploitation des données de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) sur les délits forfaitisés : la possibilité de forfaitiser certains délits routiers a été inscrite dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle promulguée le 18 novembre 2016 et étendue par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019. Compte tenu des caractéristiques du système d'information judiciaire, le périmètre des dix délits forfaitisés est aujourd'hui un point d'ombre du dispositif statistique. Il s'agit de recréer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits.



Rapprochement des statistiques sécurité et justice : Pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés. Ces travaux seront poursuivis. Les travaux prévus en 2020 sur les homicides et les morts violentes, sur lesquels les deux SSM sont régulièrement interrogés, ont dû être suspendus pendant la crise sanitaire et reprennent. Une réflexion a été lancée sur la possibilité d'apparier, sur ce sujet précis, les données des deux SSM. Le rapprochement méthodologique pourrait également concerner les statistiques sur les contentieux économiques et financiers, sur lesquelles les deux SSM sont interpellés dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB).

Par ailleurs, au-delà de ce rapprochement statistique, les deux SSM relèvent l'intérêt, notamment dans la perspective de développement de panels et suivis de cohortes, d'organiser le croisement de leurs données statistiques, au minimum en tirant parti des informations déjà présentes dans les flux inter applicatifs existant entre les deux administrations, mais actuellement non remontées dans les extractions pour la statistique. En lien avec le projet Procédure Pénale Numérique (PPN) mené conjointement par les services opérationnels des deux ministères, la possibilité de remonter ces informations dans les extractions statistiques sera étudiée.

Ces travaux répondent notamment à l'avis SP6 de moyen terme de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

***SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité : Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.***

#### **Champ de la justice civile :**

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : Le ministère de la justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, à terme organisés au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (**Portalis**), avec un impact fort sur les chaînes aval de production statistique. En 2021, la SDSE poursuivra ses travaux d'adaptation des chaînes à l'atterrissage de Portalis en fin d'année sur le champ des conseils de prudhommes (CPH), ralentis en 2020 par la crise sanitaire et le report de l'atterrissage du projet ministériel.

#### **Champ de l'accès au droit :**

Enrichissement des sources justice par des sources externes, pour mieux connaître les justiciables : Les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent que très mal de connaître la population des justiciables. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales. Un poste d'expert sur l'acquisition des sources et les appariements a été créé et pourvu fin 2020. Le titulaire travaillera sur les conditions de mise en place de tels enrichissements. Par ailleurs, le SSM a obtenu une extraction d'Esane, dispositif de statistiques structurelles d'entreprises élaboré par l'Insee, pour enrichir les données sur les entreprises présentes ses bases, notamment dans celle des tribunaux de commerce. L'enrichissement, prévu en 2020, n'a pu cependant être mené à terme et sera poursuivi en 2021.

Ces travaux répondent notamment à l'avis général de moyen terme AG7 du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

***AG 7. Développer les appariements entre sources de données : Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.***

Lancement d'une réflexion sur la faisabilité d'une enquête sur la justice civile : L'évaluation de la qualité du service de la justice passe aussi par la connaissance des besoins et attentes des justiciables. En 2021, la SDSE participera aux travaux préparatoires à la rénovation de l'enquête Cadre de vie et sécurité, reprise par le SSMSI, qui intègre des questions relatives à la justice pénale. Une réflexion sera engagée en parallèle sur la faisabilité d'une enquête sur la justice civile, qui s'adresse à la fois à la population générale (notamment pour estimer le non recours), à la population des usagers, et à celle des justiciables ne faisant pas valoir leurs droits, pour mieux comprendre les besoins et les attentes des justiciables.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

#### Enquêtes administratives :

Rénovation d'enquêtes auprès de divers intervenants dans le processus judiciaire : La SDSE répond aux besoins des directions et services du ministère en réalisant des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire. L'année 2020 a vu la refonte de l'enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD) et le lancement de la refonte du questionnaire auprès des associations d'espaces de rencontre parents-enfants (ERPE). En 2021, cette dernière sera terminée, et l'enquête auprès des délégués du procureur sera aménagée

Enquête sur les décisions prises par les juridictions dans le cadre de contentieux liés au logement : La SDSE réalise des enquêtes sur décisions, en réponse aux besoins des directions métiers ou plus largement de la demande d'information qui lui est faite. Ces enquêtes consistent à collecter auprès des juridictions des décisions, sous format papier ; une grille d'analyse est définie à partir d'un sous-échantillon de ces décisions, et est utilisée pour la saisie des principales informations en une base structurée permettant l'exploitation statistique. L'enquête prévue en 2020 sur les contentieux des squats et les contentieux locatifs n'a pu être complètement collectée, du fait de la crise sanitaire. La fin de la collecte sera réalisée en 2021.

Enquête sur les décisions prises par les juridictions en matière d'ordonnances de protection en cas de violences conjugales : Dans le contexte de la crise sanitaire, le projet de collecte en 2021 des décisions relatives aux saisies immobilières n'a pu être préparé, et se trouve abandonné. Il est remplacé par une collecte de décisions relatives aux ordonnances de protection prononcées en cas de violences conjugales. La production de cette enquête, qui reprend en grande partie l'enquête menée en 2016, devra être terminée à la fin de l'année 2021 pour permettre une exploitation dès le début 2022. Il est par ailleurs prévu d'en apparier les données avec des données pénales, afin de permettre une vision plus complète du traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales. **Ce projet d'appariement répond notamment à l'avis général de moyen terme AG7 du Conseil national de l'information statistique** (CNIS, voir supra)

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG) : Dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ, une enquête sur les encadrants des tigitistes devait être réalisée fin 2020, en lien avec les directions du ministère de la Justice et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATI-GIP). Du fait de retards pris dans le développement de l'applicatif qui devait fournir les données pour l'échantillonnage, mais aussi du contexte sanitaire peu propice à l'évaluation sur ce sujet particulier, la collecte a été reportée.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Transcription de l'ICCS en une nomenclature française des infractions (NFI) : La SDSE participe depuis six ans à un groupe de travail animé par l'Insee pour coordonner la mise en place de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) en France, aux côtés du SSM Sécurité intérieure, et de services opérationnels des deux ministères. Les travaux en sont présentés lors de la réunion de printemps de la commission du CNIS « services publics et services aux publics ». L'année 2021 sera consacrée à l'implémentation de la nomenclature ICCS et de son adaptation à la

situation de la France en une nomenclature française des infractions (NFI) dans les bases pénales, avec un impact fort sur les nomenclatures de synthèse et de diffusion sur les infractions actuellement utilisées.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme SP7 de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

**SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions**

***Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (International classification of crimes for statistical purposes, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.***

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Adaptation des dispositifs de collecte à la réforme de la carte judiciaire inscrite dans la LPJ : La fusion des tribunaux d'instance (TI) et tribunaux de grande instance (TGI) inscrite dans la LPJ a fortement impacté la production statistique sur la justice, en particulier civile. En 2020, l'ensemble des chaînes de collecte a été adapté. Les agrégations statistiques opérées au niveau des juridictions ont commencé à être redéfinies et une méthode mise en place pour assurer la continuité des analyses. La traduction en diffusion se fera en 2021 sur les données de 2020

Refonte et enrichissement de l'offre statistique infranationale sur internet : Les évolutions de l'organisation territoriale de la justice rendent aussi nécessaire une refonte de la diffusion statistique infranationale.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme AG5 du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

***AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales : Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.***

# SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

## 0. Orientations pour 2021

---

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés au cours des dernières années, ou nouveaux pour 2021, visent notamment à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui jalonnent l'enseignement supérieur et la recherche depuis ces dernières années. Elles inspireront l'action du SIES dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans l'évaluation, en propre ou par les chercheurs, de ces évolutions.

### L'enseignement supérieur

Les enjeux dans l'enseignement supérieur sont nombreux. Les réformes récentes visent à permettre aux étudiants de bénéficier d'un accès large à l'enseignement supérieur et à développer les parcours de réussite, ainsi qu'à adapter l'offre de formation (reconnaissance des diplômes conférant le grade de master dans l'enseignement privé, réformes dans la santé, création du BUT rallongeant le parcours en IUT). Elles visent aussi à atteindre une structuration mieux intégrée, pour dépasser les clivages entre types de formation et créer des synergies de tous ordres, et pour créer des ensembles plus puissants. Elles cherchent également à développer l'attractivité vis-à-vis de l'étranger, à répondre à des enjeux d'équilibrage territorial mais aussi de plus forte décentralisation, de bonne articulation à la fois avec l'enseignement scolaire, pour le premier cycle, et avec la recherche, pour le deuxième et le troisième cycle. D'autres enjeux tiennent à l'attention portée aux étudiants issus de classes moins favorisées ou porteurs de handicap. Enfin, l'un des enjeux est l'adaptation du système de formation à la massification de l'accès à l'enseignement supérieur, compte tenu des différents facteurs de la démographie étudiante : démographie de la population, hausse de l'accès au diplôme du baccalauréat et hausse de la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, un ensemble de productions visent à développer les données disponibles sur les problématiques de l'orientation vers l'enseignement supérieur, puis à construire ou à faire évoluer les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion pour mieux permettre l'information du public, que les lois successives (notamment la loi ORE de mars 2018) ont renforcé. La réforme du baccalauréat exige également de retravailler les indicateurs d'accès à l'enseignement supérieur. De manière plus transverse, la mise en place de référentiels appuie la qualité des informations sur les parcours et la réussite. L'accompagnement du renforcement des prérogatives des rectorats de région académique demande aussi de développer l'offre à cette maille et d'étendre la disponibilité d'outils de mesure et de prévision.

### La recherche et l'emploi, et les sujets conjoints

Concernant la recherche, l'année 2020 a été centrée sur la préparation de [la loi de programmation de la recherche](#), qui a été publiée au Journal officiel du 26 décembre 2020. En 2021, le SIES sera sollicité pour suivre les mesures d'impact et sur la fourniture de données pour étayer ces travaux (financement de la recherche, suivi des docteurs et des doctorants, lien entre la science et la société). Les principaux dispositifs de mesure concernés seront les enquêtes R&D auprès des administrations (organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, notamment) et les enquêtes auprès des entreprises, pour leurs relations avec les administrations, les enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle et l'enquête permettant le bilan annuel des événements organisés lors de la Fête de la science.

Le SIES pourrait être sollicité sur le suivi de l'impact de la mise en place du [plan de relance de l'économie](#) sur la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Enfin, en collaboration avec l'Insee, le SIES regardera plus particulièrement les résultats des enquêtes pour l'année 2020 pour y comprendre les évolutions liées à la crise sanitaire. Le SIES sera également amené à

produire des indicateurs sur la mobilité des chercheurs et sur les classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur, qui prennent en compte l'activité de recherche.

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2021**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

a. Le dispositif des enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche fera l'objet, fin 2021, d'un renouvellement de demande d'avis d'opportunité au CNIS. Il devrait être examiné par le comité du label de la statistique publique en 2022.

b. Une refonte technique de grande ampleur sera engagée tout au long de l'année sur l'application PEPSISE, plateforme d'échanges de données du dispositif SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) servant aux échanges avec les établissements, remontées et traitement (contrôles, redressements) de la donnée dans le système d'information SISE. S'appuyant d'une part sur des composants techniques qui ne sont plus supportés, d'autre part sur des programmes de contrôles et de redressement non documentés, une réécriture complète de l'application est à engager de toute urgence pour éviter toute rupture de service. Le dispositif PEPPIP, plateforme d'échanges de données des enquêtes Insertion professionnelle, et qui est un clone de l'application PEPSISE, doit être également entièrement refondue. La refonte de ces deux plates-formes sera mutualisée.

Ces refontes devraient prendre en compte, à tout le moins à partir de 2022, le nouveau logiciel de scolarité « Pegase » implanté dans les universités.

c. Parallèlement, plusieurs refontes également essentiellement techniques sont engagées sur le dispositif d'enquêtes R&D : une refonte de l'application MIRES, relativement au financement public de la recherche, sera réalisée dès 2021. D'autres refontes seront réalisées progressivement sur la période 2021-2022 pour les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche publique.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

a. L'enquête administrative sur les budgets consacrés par les collectivités territoriales à la recherche, au transfert de technologie, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante verra son rythme et sa portée modifiés. Elle deviendra biennale et l'enquête portera désormais sur quatre ans (2018, 2019, 2020 et, en prévisionnel, 2021) (T10).

b. En 2021, nous poursuivrons les travaux d'appariement des sources Sise et Parcoursup, commencés fin 2020, pour examiner le lien entre acceptation de vœux sur Parcoursup et inscriptions effectivement réalisées dans l'enseignement supérieur. De même, des appariements entre les données de bourses et les inscriptions permettront de construire des indicateurs sur l'égalité sociale, poursuivant des travaux engagés en 2020 sur les CPGE scientifiques et l'accès aux grandes écoles (AG2).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Plusieurs travaux statistiques importants sont à souligner :

a. **(SP4)** Sur les indicateurs de réussite des étudiants à l'université, nous allons poursuivre la rénovation des indicateurs de réussite, en assortissant les indicateurs actuels de nouveaux indicateurs, mesurant mieux la progressivité des parcours et prenant en compte l'assiduité des étudiants. Nous finaliserons également un projet sur les données de valeur ajoutée des lycées pour les formations en BTS.

b. **(SP4)** La réforme du baccalauréat impose de repenser les indicateurs de poursuite dans l'enseignement supérieur, jusque-là systématiquement examinés selon la série du baccalauréat obtenu, pour lesquels une nouvelle désagrégation selon les doublettes de spécialités choisies devra être envisagée. L'approche devra à la fois se situer au niveau agrégé des établissements et en examinant la diversité du lien entre doublette/s choisie/S et accès aux filières et disciplines, selon les établissements.

c. **(AG6)** Une action d'envergure portée par le Premier ministre, le MESRI et le MEAE a été lancée fin 2018 et s'est déployée en 2019, visant l'attraction d'étudiants étrangers en France sur la base de frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-européens et la mobilité à l'étranger des jeunes français. Seront poursuivis en 2021 les travaux sur la mise en place d'un système d'information pour mieux suivre la mobilité sortante des étudiants français, ainsi que les aides dont ils bénéficient.

d. **(AG2)** Compte tenu de la crise du COVID, nous travaillerons à la production de nouveaux indicateurs sur les aides aux populations étudiantes précaires.

e. **(ESM6)** Nous travaillerons également à la création d'indicateurs de suivi de la LPR, notamment, le suivi de l'insertion des docteurs, actuellement, possible, un et trois ans après l'obtention de leur thèse, sera renforcé par un suivi cinq ans après l'obtention de la thèse.

f. **(ESM6)** Enfin, nous consolidons un ensemble de travaux sur les salaires des personnels de l'ESR, grâce à des exploitations multiples du fichier Siasp (Fichier individuel des emplois dans la fonction publique), ce sur le champ des EPST (CNRS, INSERM,...) et EPSCP (Universités,...) : ces travaux alimentent ou alimenteront des publications du MESRI, certaines en lien avec la LPR (loi de programmation sur la recherche) ou avec des travaux de l'OCDE en cours sur la mise en place de comparaisons internationales sur les salaires des chercheurs et enseignants chercheurs.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

**(SP4)** Dans le cadre de ses missions sur l'identification des étudiants et la remontée des inscriptions des établissements, au-delà du dispositif INES permettant l'immatriculation des étudiants et la vérification de leur identifiant INE, ouvert fin 2020, le SIES est maître d'ouvrage du projet SupData. Ce dispositif a pour ambition d'être un référentiel national des inscriptions étudiantes de l'année universitaire, en temps réel. Le statut étudiant issu de ce référentiel sera mis à disposition des administrations et des entreprises à vocation de service public et répond ainsi aux besoins de modernisation et de simplification des services de l'Etat dans le cadre de « Dites-le nous une fois! ». Le SIES utilisera également SupData à des fins statistiques (indicateurs avancés des effectifs étudiants). L'ouverture de l'application aux établissements pour y déposer leurs données d'inscriptions est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et aux fournisseurs de service

progressivement à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, sous réserve de la validation par les instances compétentes des vecteurs juridiques associés (décret modificatif « Dites-le nous une fois » permettant le transfert entre administrations d'informations sur la situation de la personne scolarisée et arrêté de traitement SUPDATA).

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Plusieurs nouveautés peuvent être citées :

- a. Création de la revue de l'enseignement supérieur et de la recherche au premier semestre 2021
- b. Refonte de la charte graphique des notes flash et des notes d'information pour donner une plus grande visibilité à la marque SIES mise en œuvre à partir de janvier 2021
- c. Refonte du site [Repères](#), site de mise à disposition de données sur la recherche et le développement expérimental, afin d'être en conformité avec la charte ministérielle



# SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## 0. Orientations pour 2021

---

Depuis sa création fin 2014, le SSMSI a pris en charge progressivement un nombre croissant d'activités de production, étude et diffusion statistiques sur un périmètre partiel de la sécurité intérieure. En 2021, le SSMSI entame une nouvelle phase de développement de ses activités, avec notamment l'élargissement de ses missions (dont le pilotage du dispositif d'enquête de victimation) et la couverture complète du périmètre de la délinquance et de la sécurité intérieure, sachant que les activités de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales disparu fin 2020) ont été transférées au SSMSI au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (cf. arrêté du 17 décembre 2020). Ainsi, les textes juridiques concernant le SSMSI vont évoluer au cours de l'année, de même que le rattachement organique du SSMSI (au DGPN en lieu et place du DCPJ), tandis que sera mise en place en 2021 une gouvernance statistique à laquelle sera associé l'Insee.

Dans ce cadre, le SSMSI lancera au premier semestre 2021 la préfiguration d'un bureau des analyses spatiales sur la délinquance et des études statistiques sur les relations entre la population et les forces de sécurité, après avoir fait de même en novembre 2020 sur les études statistiques dans le domaine de la criminalité organisée (cybercriminalité, trafic de stupéfiants, délinquance économique et financière, corruption, fraude à l'identité et traite des êtres humains). Ces sujets constituent des priorités statistiques pour la DGPN et la DGGN, ainsi que pour le ministère.

En particulier, dans le domaine de la criminalité organisée, les enjeux en matière de production et d'analyse statistique sont majeurs en 2021 compte tenu de la demande croissante de chiffres objectivés dans un contexte d'augmentation de la menace numérique, d'importants enjeux internationaux (évaluation de la France par le GAFI, Directive 2013/40 sur la cyberdélinquance, GRETA sur la traite des êtres humains,...) et de mesures gouvernementales dédiées (plan national de lutte contre les stupéfiants ou contre la traite des êtres humains, etc.). Par ailleurs, le « Beauvau de la sécurité » au premier semestre 2021 est susceptible de produire des demandes statistiques spécifiques en matière de relations entre population et forces de sécurité.

Dans le domaine des enquêtes de victimation, le SSMSI réalisera en 2021, pour la première fois depuis sa création, une enquête statistique en population générale, soit l'enquête Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre (collecte prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021). L'avis de conformité a été délivré à l'enquête suite à la réunion du Comité du label du 13 janvier 2021. Dans le même temps, le SSMSI prépare le nouveau dispositif d'enquête de victimation pour 2022, en visant au maximum des résultats représentatifs au niveau infranational, tout en cherchant à en maîtriser le coût par le recours à un protocole de collecte multimode. Il s'appuie d'une part, sur des travaux méthodologiques nécessaires au passage à un protocole de collecte de ce type et d'autre part, sur des travaux préalables de consultation et de concertation menés en 2019 et 2020 dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire.

Engagés en 2016 avec l'Insee et le ministère de la Justice, les travaux de construction de la nomenclature statistique française des infractions (NFI), partagée entre les ministères de l'Intérieur et de la justice et articulée avec la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS, s'achèveront au premier semestre 2021. Cette nomenclature doit ainsi devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et de la réponse pénale.

En matière de coopération avec le SSM justice (SDSE), il faut également retenir la priorité donnée au chantier d'expertise et de consolidation des séries d'homicides constatés par les services de police et de gendarmerie nationales, sujet de polémique récurrent.

Les principaux systèmes d'information de la sécurité intérieure (logiciels d'enregistrement des procédures par la police et la gendarmerie) connaîtront des évolutions majeures en 2021, ce qui



conduira le SSMSI à une refonte complète de son système d'informations statistiques pour l'adapter à ces nouvelles sources de données (contenu, format, flux,...).

Dans le domaine de la diffusion, deux chantiers sont essentiels en 2021 : la finalisation de l'ouvrage « Insee-Références » sous double timbre Insee-SSMSI, consacré pour la première fois au thème de la sécurité (publique et privée) pour parution prévue fin 2021 ou tout début 2022 ; la conception de l'offre de diffusion externe du SSMSI et la rationalisation de la réponse à la demande interne au ministère, en répondant au mieux aux besoins des différents publics d'utilisateurs.

Enfin, le SSMSI, dans le cadre de sa montée en charge, connaîtra un nouveau déménagement au 2ème trimestre 2021 sur le site Lumière du ministère (avenue des Terroirs de France), afin de rejoindre ses locaux définitifs sur ce même site, après avoir connu deux déménagements en 2020 (mi-février puis mi-novembre), dont le transfert de la place Beauvau vers le 12ème arrondissement de Paris.

A noter que les chantiers structurants se poursuivront (couverture progressive de l'ensemble du champ de la délinquance enregistrée ou signalée, accroissement de la production de données et d'analyses territoriales fines et construction d'indicateurs ou/et d'outils harmonisés), avec une attention particulière à la sécurisation des processus de production des bases statistiques dans le cadre d'une démarche qualité renforcée. Ce programme de travail reste néanmoins soumis aux aléas de la crise sanitaire.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

---

Le SSMSI prend en charge progressivement un nombre croissant d'activités de production, étude et diffusion statistiques sur un périmètre de la sécurité intérieure qui s'élargit également. En termes de périmètre couvert, le SSMSI cherchera tout particulièrement à faire progresser la production de statistiques et l'analyse dans le domaine de la criminalité organisée (cybercriminalité, trafic de stupéfiants, délinquance économique et financière, corruption, fraude à l'identité et traite des êtres humains), ainsi que dans le domaine des analyses spatiales et des relations entre la population et les forces de sécurité.

Dans le domaine des enquêtes de victimation, les projets majeurs portent sur la réalisation de l'enquête Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre (collecte prévue au 2ème trimestre 2021) et sur la préparation du nouveau dispositif d'enquête de victimation pour 2022.

Compte tenu des évolutions essentielles des logiciels d'enregistrement des procédures par la police et la gendarmerie prévues en 2021, le SSMSI sera conduit à une refonte complète de son système d'informations statistiques pour l'adapter, en veillant particulièrement à renforcer sa démarche qualité.

En matière de coopération avec le SSM justice (SDSE), deux opérations sont à souligner : l'achèvement des travaux de construction de la nomenclature statistique française des infractions (NFI) articulée avec la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS et le chantier d'expertise et de consolidation des séries d'homicides constatés par les services de police et de gendarmerie nationales.

Enfin, dans le domaine de la diffusion, deux chantiers sont prioritaires en 2021 : la finalisation de l'ouvrage « Insee-Références » sous double timbre Insee-SSMSI, consacré pour la première fois au thème de la sécurité (publique et privée) pour parution prévue fin 2021 ou tout début 2022 ; la conception de l'offre de diffusion externe du SSMSI et la rationalisation de la réponse à la demande interne au ministère, en répondant au mieux aux besoins des différents publics d'utilisateurs.

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- **Enquête « GENESE » sur le vécu et les opinions en matière de sécurité**

Pour la première fois depuis sa création fin 2014, le SSMSI réalise une enquête statistique en population générale, soit l'enquête Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre (**cf. avis AG2 de moyen terme du CNIS**). Le SSMSI a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS (commission « Services publics et services aux publics »), le 3 octobre 2019 pour cette enquête s'appuyant sur un financement européen (**cf. avis AG6 de moyen terme du CNIS**). L'avis de conformité a été délivré à l'enquête suite à la réunion du Comité du label du 13 janvier 2021 (commission « Ménages »).

Il faut rappeler que, compte tenu à la fois des recommandations portées par la convention d'Istanbul (article 11 de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ratifiée par 34 pays entre 2012 et 2019) et de la particulière mobilisation des pouvoirs publics français sur ces questions (les violences faites aux femmes - grande cause nationale 2018-2019), il avait paru opportun au SSMSI de conduire en France cette enquête sur les violences liées au genre, initialement non inscrite à son programme de travail (appel à projet européen en mars 2019 pour réponse SSMSI en septembre 2019).

L'enquête Genese se déroulera en deux phases en population générale en France métropolitaine :

- le questionnaire de l'enquête filtre (phase 1) de victimation / perception d'insécurité / satisfaction lien population et forces de sécurité s'adresse à un échantillon d'individus âgés de 18 à 74 ans ou plus résidant en logement ordinaire ;
- le questionnaire de l'enquête filtrée (phase 2) sur les violences sexistes et sexuelles (Eurostat, GBV survey) cible un échantillon d'individus répondants à l'enquête filtre de victimation dans lequel les victimes de violences sexistes ou sexuelles sont sur-représentées.

Pour l'enquête filtre, le plan de sondage prévoit le tirage d'un échantillon de 170 000 individus afin de pouvoir établir des estimations à l'échelle du département. Celui-ci sera constitué par la division « Sondages » de l'Insee. La taille de l'échantillon pour l'enquête filtrée sera de 15 000 individus. La collecte sera réalisée par un prestataire extérieur au premier semestre 2021 et sera multimode : internet/papier/téléphone pour l'enquête filtre et internet/téléphone pour l'enquête filtrée.

#### ● **Enquête « Cadre de vie et sécurité » - édition 2021**

En 2021, dans le contexte de la disparition de l'ONDRP à la fin 2020, l'Insee et le SSMSI assurent la maîtrise d'ouvrage de l'enquête CVS. L'édition 2021, prévue au 2ème trimestre, est extrêmement attendue :

- d'une part, elle intègre des questionnements relatifs à la victimation subie en 2020 (avec distinction entre hors et pendant périodes de confinement) alors qu'aucun résultat n'a pu être diffusé concernant l'année 2019, l'Insee n'ayant pu réaliser l'enquête CVS 2020 pendant le premier confinement (cf. face à face) ;

- d'autre part, c'est la dernière enquête de ce type menée en face à face. Elle a donc vocation à permettre des comparaisons de résultats entre deux modes de collecte sur ce sujet sensible (face à face côté CVS 2021 versus internet + téléphone côté GENESE). Ces travaux méthodologiques sont susceptibles de donner lieu à publications.

#### ● **Nouveau dispositif d'enquête de victimation**

En avril 2018, l'Insee avait fait part à ses co-maîtrises d'ouvrage - (SSMSI et ONDRP) - de ses fortes contraintes budgétaires (moyens en enquêteurs), compte tenu notamment de ses obligations européennes, celles-ci ne lui permettant plus à partir de 2022 de réaliser l'enquête CVS sous sa forme actuelle (rythme annuel, mode de collecte...). Lors de la Commission « Services publics et services aux publics » du Cnis consacrée notamment à l'examen de l'avis d'opportunité de l'enquête CVS 2020, il avait été indiqué que le SSMSI piloterait un groupe de travail pour analyser l'évolution du dispositif et que des moyens dédiés lui étaient octroyés par le ministère de l'intérieur (voir compte rendu de la réunion du 22 mars 2019). Enfin, l'ONDRP a été supprimé fin 2020 et ses activités ont été transférées au SSMSI (arrêté du 17 décembre 2020 sur les conséquences de la dissolution de

l'Institut national des hautes études sécurité et justice, auquel était adossé l'ONDRP), dont la maîtrise d'ouvrage de l'enquête de victimation et le financement qui lui était associé.

Conformément aux engagements pris en 2019, la réflexion sur le futur dispositif a été entamée sous pilotage du SSMSI depuis le printemps 2019 en visant au maximum des résultats représentatifs au niveau infranational, tout en cherchant à en maîtriser le coût. Le Service Statistique Public continuera ainsi de réaliser des enquêtes de victimation sous une forme différente (combinaison de différents modes de collecte : internet, téléphone, face à face...). L'Insee analyse notamment les résultats des expérimentations de collecte multimode conduites dans le cadre de l'enquête CVS 2018. De même, le SSMSI bénéficie des enseignements que l'enquête européenne GENESE, réalisée en 2021, apportera, en particulier sur le protocole de collecte.

Au terme de travaux préalables de consultation menés en 2019 et 2020 dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire, le SSMSI a organisé le 14 décembre 2020 la réunion de lancement de la concertation pour la refonte du dispositif d'enquête de victimation, en présence de SSM, d'instances gouvernementales, de l'Insee, de centres de recherches et de représentants des syndicats, des organisations professionnelles, des assemblées locales et des associations, membres du Cnis. Un avis d'opportunité sera demandé lors de la séance à venir de la commission « Services publics et services aux publics » du CNIS le 11 mars 2021.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Dans le cadre de la montée en charge du SSMSI, les chantiers d'harmonisation et de fiabilisation des données administratives se poursuivront ou seront lancés en 2021 avec une attention très particulière à la sécurisation des processus de production des bases statistiques dans le cadre d'une démarche qualité renforcée, tout en tenant compte de l'actualité des chantiers du ministère de l'intérieur et des priorités opérationnelles.

### **• Adaptation aux évolutions des systèmes d'information de la sécurité intérieure**

Les principales sources des données administratives actuellement utilisées par le SSMSI sont issues des logiciels d'enregistrement des procédures par la police et la gendarmerie (LRPPN et LRPGN). Ces applications vont être remplacées par de nouveaux outils (Scribe et LRPGN-NG) dont le déploiement progressif sera entamé en 2021. Ceci impliquera une refonte complète, en 2021, du système d'informations statistiques du SSMSI pour l'adapter à ces nouvelles sources de données (contenu, format, flux...). De plus, le SSMSI devra également prendre en compte les données collectées sur d'autres supports ou d'autres applications que ces logiciels « historiques » : tablettes (procès verbaux électroniques et amendes forfaitaires délictuelles), plaintes en ligne (THESEE pour des infractions de cybercriminalité notamment).

Enfin, le SSMSI a vocation à être associé davantage au programme de dématérialisation de la procédure pénale (PPN en lien avec le ministère de la Justice), dont les conséquences seront majeures en termes de traçabilité des procédures entre les deux ministères et donc de comparabilité des données entre les deux SSM concernés, avec des programmes de travail en partie partagés. Dans ce cadre, le SSMSI est associé depuis janvier 2021 au comité des programmes des opérations statistiques du ministère de la justice et la SDSE-Justice sera associée à la gouvernance du SSMSI qui sera mise en place en 2021.

Outre les aspects liés à l'adaptation aux évolutions des sources administratives, il s'agira également de définir une architecture du système d'information statistique ainsi qu'un mode de fonctionnement de l'informatique répondant aux besoins du service compte tenu de sa montée en charge, et adapté au nouveau rattachement organique du SSMSI dans l'organigramme du

ministère (rattachement organique au DGPN prévu en 2021), avec les conséquences que cela aura en termes de services supports.

#### ● Travaux méthodologiques et production statistique

Le SSMSI mènera une étude méthodologique pour proposer une nouvelle méthode de calcul du taux d'élucidation des faits enregistrés par la police et la gendarmerie, l'indicateur actuel utilisé au sein du ministère étant difficilement interprétable. Ceci donnera lieu ensuite à des publications récurrentes.

En outre, le SSMSI poursuit l'exploitation de ses principales sources de données administratives (données issues des logiciels d'enregistrement des procédures par la police et la gendarmerie, LRPPN et LRPGN), en construisant progressivement à partir de celles-ci de nouvelles bases statistiques, pour la production de statistiques et l'enrichissement des études. Deux axes nouveaux sont prévus à ce stade mais ils seront priorités : une base des gardes à vue et une base des objets (ex. objets volés ou saisis).

Par ailleurs, le SSMSI se procurera plusieurs bases de données administratives (au sein du ministère ou en externe), en vue d'une couverture plus exhaustive du champ de la délinquance, d'une amélioration de la qualité des indicateurs produits par confrontation de sources ou d'un enrichissement des analyses (notamment main courante de la police nationale, données des opérateurs de transports en commun, système d'immatriculation des véhicules, base d'identification des avoirs criminels, base des saisies de stupéfiants,...).

En particulier, sur le thème de la criminalité organisée (plus particulièrement sur les champs de la cybercriminalité-**Avis AVG 3**, de la lutte contre les stupéfiants, de la délinquance économique et financière, de la corruption, de la traite des êtres humains et de la fraude documentaire et à l'identité), le SSMSI initie un investissement conséquent sur l'année 2021, en lien avec la préfiguration d'un bureau des études statistiques sur ces sujets, entamée en novembre 2020.

Il s'agira de définir précisément les contours de ces différents champs notamment dans les données administratives du Ministère de l'Intérieur (nature d'infractions, **Avis SERPUI7**). Un état des lieux des connaissances sera établi et les données disponibles seront expertisées ce qui permettra de proposer progressivement des indicateurs statistiques de suivi. Pour ce faire, le SSMSI travaillera en lien étroit avec les offices centraux de la police judiciaire (Office central pour la répression de la grande délinquance financière, Office anti-stupéfiant, etc.) mais aussi avec les partenaires pertinents sur chaque thématique (Insee, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Agence française anti-corruption, universitaires, etc.).

Dans le domaine des analyses spatiales et des relations entre la population et les forces de sécurité, les investissements du SSMSI progresseront à la faveur de la constitution de l'équipe chargée de la préfiguration du futur bureau des études statistiques, dans le contexte particulier du « Beauvau de la sécurité ».

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

#### ● Travaux méthodologiques et production statistique

Dans l'objectif permanent de couvrir l'ensemble du champ de la délinquance (au-delà des seuls crimes et délits suivis historiquement dans le cadre de l'« état 4001 »), le SSMSI poursuit en 2021 l'expertise des données sur les contraventions issues des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationales mais ce chantier est ralenti par la nécessité d'obtenir des données en provenance des échelons régionaux de la gendarmerie nationale, celles-ci n'étant actuellement pas centralisées. Cette opération s'avère à ce stade complexe, requérant des moyens supplémentaires, afin de constituer une base statistique consolidée de l'ensemble des infractions constatées.

Par ailleurs, le SSMSI finalisera l'étude sur le repérage des infractions de cybercriminalité à partir de l'analyse textuelle du résumé des procédures (cf. **Avis AVG3 de moyen terme du CNIS**), mené en collaboration avec le SSPLab de l'Insee. Si cette technique fonctionne bien, elle pourra être testée pour d'autres indicateurs de la délinquance.

Enfin, le SSMSI poursuivra deux types de chantiers : l'évaluation de l'impact des périodes de confinement sur la délinquance enregistrée en 2020 (à paraître dans le bilan statistique 2020 complet au 2ème trimestre 2021) ; la fiabilisation des indicateurs de la délinquance dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR).

Plus largement, la fiabilisation des bases de données, par l'amélioration du processus de contrôles-redressements (contrôles de cohérence, redressements, imputations et validation) se poursuivra en 2021. En particulier, en fonction des besoins de diffusion qui seront définis dans le cadre du projet Diffusion du SSMSI (cf. point 1.5), une opération de fiabilisation des données à un niveau de détail à arbitrer (maille géographique et qualification des infractions) sera réalisée, et des règles de secret statistique adaptées seront déterminées.

La diffusion de nouveaux indicateurs infra-annuels (nouveaux périmètres géographiques ou nouveaux concepts ou nouveaux domaines de délinquance) conduira à un travail préalable de construction des séries longues, de traitement éventuel des ruptures de séries et de correction des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables. S'agissant de la délinquance enregistrée en Outre-Mer, le SSMSI s'appuiera sur les travaux exploratoires menés au cours de l'été 2020 (cf. **avis TRT2 de moyen terme du CNIS**).

#### ● **Statistiques d'homicides**

Le chantier d'expertise et de consolidation des séries d'homicides constatés par les services de police et de gendarmerie nationales, lancé en 2020 en coopération avec le SSM Justice et le CépiDc-Inserm, n'a pas pu avancer comme prévu dans le contexte de la crise sanitaire. En effet, des suivis statistiques différents sont réalisés via d'autres sources d'information, notamment par le ministère de la justice dans le cadre des procédures pénales et par l'Inserm (CépiDc) dans le cadre du suivi des causes de décès en France : des séries divergentes sont diffusées au niveau international pour la France, avec des écarts significatifs. Ce chantier fait l'objet d'une attention très soutenue aussi bien de la part des décideurs publics, des experts et des chercheurs que du grand public et de la presse. Dès lors, la mise en cohérence de ces différentes séries et leur enrichissement réciproque constitue un chantier prioritaire avec plusieurs facettes, ce qui pourra conduire à la réalisation d'appariements entre sources (cf. **avis AG7 de moyen terme du CNIS**) et à la publication conjointe des travaux correspondants.

A noter que, dans ce cadre, la mesure des morts violentes au sein du couple bénéficie désormais du rapprochement des données entre le SSMSI et la délégation d'aide aux victimes du ministère de l'intérieur (DAV), avec mise en cohérence et publication de statistiques consolidées et harmonisées sur le nombre de morts violentes au sein du couple (cf. **avis AG2 de moyen terme du CNIS**).

#### ● **Production et diffusion de statistiques s'appuyant sur l'ICCS et la NFI**

En mars 2015, la commission statistique de l'ONU a validé une Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS, pour International Classification of Crimes for Statistical Purposes). Il revient à l'Insee de coordonner son adaptation et sa mise en œuvre dans le système statistique public français ; en juillet 2016, l'Insee a donc mis en place un groupe de travail

associant les acteurs concernés pour élaborer une nomenclature statistique française des infractions (NFI).

Les travaux d'implémentation de l'ICCS et de la NFI seront achevés au premier semestre 2021 et présentés à la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis le 11 mars 2021. Ces nomenclatures ont vocation à être systématiquement utilisées par le SSMSI et la SDSE dans le cadre de leurs productions statistiques et de leurs travaux d'études comme souhaité par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) dans ses avis du moyen terme 2019-2023. En effet, le Conseil a encouragé l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services statistiques ministériels en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec l'ICCS, pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales en toute transparence (**cf. avis SERPU7 de moyen terme du CNIS**). Il est par ailleurs prévu d'analyser la rétopolation des séries antérieures à ces nomenclatures. Côté SSMSI, les statistiques produites sur la base de l'ICCS et la NFI seront ainsi diffusées au grand public, aux préfets ainsi qu'aux élus locaux et en interne au ministère de l'intérieur.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Quoique ralentis par la crise sanitaire, les travaux de transposition de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) et de construction articulée d'une nomenclature française des infractions (NFI), en lien avec le SSM Justice (SDSE), les services opérationnels des deux ministères, et sous le pilotage de l'Insee aboutiront au premier semestre 2021 (voir 1.4).

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- Mise en place à l'automne 2019, l'équipe de coordination de l'ouvrage « Insee-Références » sous double timbre Insee-SSMSI, consacrée pour la première fois au thème de la sécurité (publique et privée), poursuit ses travaux sous pilotage du SSMSI, et en collaboration avec l'Insee et l'ensemble des services statistiques ministériels (**cf. avis AVG8 de moyen terme du CNIS**) : la parution de l'ouvrage est prévue fin 2021 ou tout début 2022.
- Un projet majeur a été lancé en septembre 2020 pour concevoir l'offre de diffusion externe du SSMSI et rationaliser la réponse à la demande interne au ministère, en répondant au mieux aux besoins des utilisateurs. Le projet comporte plusieurs chantiers distincts : la mise à disposition du grand public de chiffres clés, la diffusion de données détaillées et localisées finement (commune voire infra-communal), la refonte des produits de diffusion à destination des services internes du ministère, la refonte du site internet du SSMSI, en cohérence avec le projet global de refonte du site internet du ministère et en collaboration avec le service statistique ministériel Immigration de la DGEF (**cf. Avis AVG8 de moyen terme du CNIS**).
- Dans le domaine conjoncturel, la diffusion s'enrichira avec de nouveaux indicateurs infra-annuels, soit sur de nouveaux périmètres géographiques (dont l'Outre-mer), soit à partir de nouveaux concepts (comme les élucidations) ou sur de nouveaux domaines de délinquance (par exemple en fonction de l'avancement des travaux sur la criminalité organisée). Leur calendrier de publication sera précisé au premier semestre 2021.
- Enfin, le SSMSI poursuit la construction de bases statistiques à partir de ses sources de données, pour mise à disposition des chargés d'études du SSP et des chercheurs, au rythme de son programme de fiabilisation de données et d'enrichissement avec de nouvelles sources.

## **Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023**

---

## Avis généraux

---

### Développement durable

#### AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.



## Commission Services publics et services aux publics

---

### Santé et social

#### SP 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

#### SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

### Retraite

#### SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leurs lancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

### Education

#### SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

#### SP 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

### Justice et sécurité

#### SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

#### SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes*, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

#### SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

\*Processus de sortie de la délinquance

## Services publics

### SP 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

## Commission Démographie et questions sociales

---

### DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

### DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

### DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

### DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

### DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

### DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

### DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

## Commission Emploi, qualification et revenus du travail

---

### **EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées**

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

### **EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie**

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

## Commission Territoires

---

### **TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

### **TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

### **TERR 3. Délimiter les territoires**

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

### **TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes**

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

### **TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services**

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.